

en toile grise qui cachait ses jambes cagneuses, et une calotte grecque posée sur le haut de son chef pointu.

— Citoyen rédacteur, dit maître Bourignard d'une voix qui paraissait sortir des profondeurs de son nez immense, je suis flatté de votre suffrage.

Cette phrase solennelle fut accompagnée d'un salut plein de dignité, et le fonctionnaire qui l'avait prononcée se prépara à poser le plateau sur la table de nuit.

— Portez ça dans le fumoir, père noble, et ne me laissez monter personne que M. Taupier, dit Valnoir en sautant à bas de son lit.

— C'est bien, citoyen rédacteur, reprit gravement M. Bourignard, mais je vous demanderai de ne plus m'appeler père noble.

— Bah ! ça vous gêne donc de ressembler à M. Samson de la Comédie-Française ? Et moi qui croyais vous faire un compliment !

— Je suis père, il est vrai, et j'en suis fier, car mon fils Agricola me donne beaucoup de satisfaction, mais je ne suis pas noble et je m'en vante. Tous prolétaires de père en fils de ma famille, monsieur... je veux dire citoyen.

— Hum ! prolétaire ! on dit que vous avez des rentes sur le grand-livre.

— Je suis même bien aise de ne pas être noble, continua l'homme aux lunettes l'or, car si je l'étais...

— Si vous l'étiez, vous aimeriez la noblesse, et vous ne pourriez la souffrir, interrompit Valnoir en riant aux éclats.

— Tenez ! Bourignard, venez me servir mon thé, ça vaudra mieux que de parler politique.

Le citoyen concierge se décida à suivre son locataire dans le fumoir, et se livra aux préparatifs du déjeuner, sans rien perdre de la majesté qui lui était naturelle.

— Les nouvelles sont excellentes, dit-il tout en mettant le couvert, et je pense que nous serons débarrassés des hordes de Guillaume.

— Excellentes, mon cher Bourignard, excellentes ! Les Prussiens ont passé la Seine cette nuit, et nos avant-postes sont refoulés sous le canon des forts.

Le portier sourit d'un air fin et se pencha à l'oreille de son maître.

— On voit bien que monsieur ne sait pas ce que je sais, dit-il en oubliant de donner du citoyen à Valnoir.

— Et que savez-vous, grand stratège Bourignard ?

— Je sais que Gringalet est là et qu'il n'en retournera pas un en Prusse de ces soldats du despotisme, dit le concierge patriote.

— Qui ça, Gringalet ? demanda le journaliste en tâchant de garder son sérieux.

— Un marin, monsieur, qui pointe tous nos canons les uns après les autres, et qui ne manque jamais son coup. Les Prussiens veulent mettre une pièce en batterie ; pa ! Gringalet tire, il met juste son boulet dans la bouche de la pièce ; elle éclate, alors vous comprenez...

— Parfaitement, parfaitement ! dit Valnoir qui avait réussi à ne pas rire. Du moment que nous avons Gringalet, je ne vois pas pourquoi on a fait venir tous ces mobiles de province. Gringalet suffit.

— Aussi, j'ai fait habiller mon fils Agricola en matelot, reprit Bourignard.

— Idée judicieuse et patriote ! s'écria Valnoir en trempant une tartine dans son thé.

La rédaction politique du *Serpenteau* n'avait pas fait entièrement oublier à l'amant de Rose les charges dont il se divertissait avant d'être devenu un homme politique, et il se sentait ce jour-là très-disposé à rire pour oublier les trop sérieux événements de la nuit.

— Mon épouse voulait lui acheter un costume complet de *mohol* à la Belle-Jardinière, continua le portier, mais je m'y suis opposé parce que je soupçonne ces militaires d'avoir apporté de leur province des idées rétrogrades. La réaction relève la tête.

— La relève-t-elle, Bourignard ? demanda Valnoir, avec un air de doute.

— Elle la relève, monsieur, elle la relève, et on ne voit dans les rues de Paris que ces suppôts de la féodalité.

— Ça me fait penser qu'il en est venu un demander monsieur.

— Qui est venu ? un mobile ?

— Oui, et un officier encore ! il était avec un civil qui avait l'air d'un aristocrate fiéffé. Je leur ai dit que monsieur dormait, et ils doivent revenir ce soir ou demain.

— Déjà lui ! murmura Valnoir devenu rêveur, ce serait étrange.

F. DE BOISGOBEY.

(La suite au prochain numéro.)

CHOSSES ET AUTRES

Tout nous fait croire que M. Blanchet sera Orateur de la Chambre des Communes.

Les employés et amis de M. I. A. Beauvais, le populaire marchand-tailleur de la rue Saint-Joseph, ont présenté à madame Beauvais, il y a quelques jours, un magnifique cadeau ; une soirée des plus agréables suivit la présentation de ce cadeau.

M. le principal Archambault a dit, dans sa réponse à l'adresse qui lui a été présentée, qu'il devait à M. Drolet l'honneur d'avoir été choisi comme jury dans le départe-

ment de l'éducation, et il a aussi remercié M. Rivard des services qu'il en avait reçus.

Le plus vieux prêtre de la province d'Ontario, et probablement du Canada, est le Rév. John MacDonal, curé de Lancaster, comté de Glengarry. Il a quatre-vingt-dix-sept ans, et il exerce le ministère depuis soixante-troize ans.

Frédéric Gye, directeur du théâtre Covent-Garden, à Londres, et l'époux de la prima dona canadienne Albany, vient de mourir des suites d'un accident d'arme à feu dont il a été la victime. Étant à la chasse, son fusil partit accidentellement et il reçut tout le contenu de la charge dans le corps.

Les élections locales de Manitoba ont lieu cette semaine. A la nomination, jeudi dernier, huit candidats sur 24 ont été élus par acclamation. Sur ce nombre, il y a deux ministres : les hons MM. Royal et Brown. Ces élections se font d'après l'ancien système, le scrutin secret ayant été aboli à la dernière session, après un essai de quatre ans.

On s'occupe beaucoup, à Ottawa, de tout ce que la princesse fait et ne fait pas. On remarque, par exemple, qu'elle marche beaucoup, une badine à la main. La badine va devenir populaire ; avis aux manufacturiers. On dit qu'il y aura peu de réceptions et de bals à Ottawa pour ne pas encourager la dépense, mais que les soirées artistiques seront nombreuses.

Le bourreau qui a opéré à Saint-Jean, lors de l'exécution de Costafrolaz, est un jeune repris de justice, qui sortait à peine de prison lorsqu'on a requis ses services. En arrivant à Saint-Jean, samedi, il s'est enivré, a injurié la police, et a été arrêté de nouveau. La *Minerve* suggère la nomination d'un exécutif officiel des hautes œuvres pour toute la Puissance. Plus de vingt applications ont été reçues par le shérif de Saint-Jean pour cette pendaion.

Les lecteurs de *L'Opinion Publique* apprendront avec plaisir qu'un des romans de M. Marmette, qui a paru d'abord dans notre journal : *Le chevalier de Morvot*, est en ce moment reproduit en France par une feuille de province, le *Journal de Fourmies*, département du Nord.

Le journal commence cette publication par l'appréciation suivante : "Ce roman donne sur l'histoire et les mœurs du pays qu'on appelait la Nouvelle-France, des notions précieuses, des renseignements curieux, qui, nous l'espérons, intéresseront vivement nos lecteurs. Il est, du reste, écrit en un français que ne désavoueraient pas beaucoup d'écrivains de la mère-patrie."

Tous les journaux canadiens ont annoncé avec plaisir que l'hon. M. Pelletier, président de la Commission canadienne à l'Exposition de Paris, et M. Gustave Drolet, notre aimable collaborateur, viennent d'être faits, le premier, commandeur, et le second, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Drolet a fait honneur à la province de Québec à l'Exposition de Paris, et la haute marque de distinction qu'il a reçue prouve que ses services ont été appréciés par qui de droit. Nous sommes heureux de voir les honneurs conférés par notre ancienne mère-patrie à quelques-uns de nos compatriotes.

M. Keefer a été fait officier et MM. May et Selwyn chevaliers, comme M. Drolet, de la Légion d'honneur.

Un pénible événement a marqué le jour de la nomination pour les élections locales, à Manitoba, jeudi dernier. On sait que M. Taillefer, ancien commandant des zouaves, a été élu par acclamation à Sainte-Agathe. A cette occasion, il y eut une bagarre. Une des personnes présents et M. Taillefer lui-même reçurent un coup de pistolet. Le premier est mort, et M. Taillefer est malade à l'hôpital de Saint-Boniface. La police a jugé à propos d'ar-

reter deux prêtres qui étaient venus sur les lieux pour essayer de calmer la foule. Une grande excitation règne dans la province.

Un télégramme reçu samedi annonçait la mort de la princesse Alice, duchesse de Hesse, seconde fille de Sa Majesté la reine Victoria, et sœur de la princesse Louise. Son Altesse Royale a succombé à une attaque de diphtérie.

C'est la première fois, depuis la mort du prince Albert, que la famille royale perd un de ses membres. A ce propos, on a remarqué la coïncidence de date entre ces deux décès. La princesse Alice est morte samedi, le 14 décembre 1878. Le prince Albert, son père, mourut le 14 décembre 1861, un samedi.

La cour d'Ottawa, comme celle de Londres, va se trouver dans le deuil par suite de cette mort.

Un télégramme de vendredi annonçait que la reine elle-même était gravement indisposée.

La mort de la princesse Alice, survenant presque immédiatement après l'arrivée de la princesse Louise au Canada, prend un caractère de deuil plus prononcé pour nous.

La princesse Alice naquit le 25 avril 1843. Elle était la seconde fille de la reine. L'aînée est la princesse Victoria. Le prince de Galles est le second enfant. Vient ensuite la princesse Alice. Elle épousa, en 1862, le prince Louis de Hesse-Darmstadt, troisième fils du grand-duc. Elle eut sept enfants, dont cinq lui survivent. La plus jeune, une petite fille de quatre ans, est morte de la diphtérie, quelques jours seulement avant sa mère. C'est probablement est soignant sa fille que celle-ci a contracté la maladie qui l'a conduite au tombeau.

Toute la famille royale est plongée dans la douleur. On dit que la princesse Alice était la fille préférée de la reine.

Les pavillons étaient à mi-mât sur tous les principaux édifices de Montréal, samedi, comme aussi, probablement, dans tous les pays qui composent l'immense empire britannique.

Il paraît que Costafrolaz a fait une confession pleine et entière à M. Saint-Pierre, avocat, lors de son arrestation et de son séjour à Montréal.

Il se reconnut coupable de la mort de Mathevon, et commit le meurtre en deçà de la ligne de démarcation entre les deux pays, sur la partie canadienne.

Il demanda à Mathevon d'aller à l'avant du bateau, et comme le malheureux se dirigeait vers la partie indiquée, il le frappa sur la tête avec une des rames ; Mathevon se retourna pour se défendre, mais il le frappa de nouveau, et la violence du choc fit tomber Mathevon à l'eau. L'infortuné chercha à s'accrocher au bateau, mais, se servant de la crosse de son revolver comme d'une massue, l'assassin le frappa à coups réitérés sur la tête et sur les mains et le força à lâcher prise.

C'est à la suite de cette confession que M. Saint-Pierre refusa d'agir comme son défenseur, et, en outre, parce que Costafrolaz avait refusé de payer ses dépenses à Saint-Jean comme il lui avait promis.

Costafrolaz a laissé trois documents à M. Bouchard ; le premier est un long exposé des faits de la cause pour être publié dans le *Courrier des États-Unis* de New-York ; le second est une lettre adressée à son frère, en Savoie ; le troisième, enfin, est sa propre version de la mort de Mathevon, dans laquelle il affirme que le meurtre a été commis par un nommé Murphy, un commis-voyageur.

On envoie de Marseille à la *Gazette de France* des détails curieux sur ce négociant marseillais qui a offert 50,000 francs à M. Paul de Cassagnac pour les frais de sa réélection, et qui l'a, par-dessus le marché, fait son héritier :

Ce négociant n'est autre que M. Victor Julien, administrateur des raffineries de sucre de Saint-Louis. M. Julien n'a jamais caché son ad-

miration pour M. de Cassagnac et ses intentions.

Il y a plusieurs années, M. Julien avait fait un testament, laissant sa fortune au prince impérial. Qu'est-ce qui a motivé ce changement de destination dans l'héritage ? Nous n'en savons rien. Mais il est bien certain que M. de Cassagnac est aujourd'hui seul héritier de M. Julien, qui possède une fortune d'environ deux millions. M. Julien est, du reste, en correspondance suivie avec son héritier. Il n'y a pas d'article ou de discours qui ne motive l'envoi d'une dépêche chaleureuse, M. de Cassagnac lui répond exactement. L'autre jour, nous avons pu lire sa réponse à la lettre offrant les 50,000 francs.

M. Julien est marié et n'a pas d'enfant. Quant il montre la photographie de M. de Cassagnac, qu'il porte soigneusement dans un portefeuille des plus élégants et dont il ne se sépare jamais, il vous dit en souriant : Voilà mon fils adoptif. Tels sont les faits que nous pouvons garantir, car ils sont puisés à la source la plus autorisée.

Notre collaborateur, M. J. Desrosiers, a reçu de Mgr Pinsonneault, évêque de Birtha, une lettre d'approbation que nous nous faisons un plaisir de publier :

EVÊCHÉ DE MONTRÉAL,
12 décembre 1878.

A M. J. Desrosiers,
de *L'Opinion Publique*.

Mon cher monsieur,

Si je n'ai pas le plaisir de vous connaître, je veux du moins me donner celui de vous féliciter pour votre excellent article, intitulé : *Causerie*, que je viens de lire aujourd'hui même dans *L'Opinion Publique*.

Causez souvent ainsi, monsieur, et vous aurez bien mérité de notre société catholique.

Il est rare de voir un journal aborder avec cette franchise et cette parfaite convenance, une question si délicate, et plus rare de la traiter avec un tel bonheur.

J'aime à croire qu'il y a encore assez de foi et de bon goût, dans la plupart de nos familles catholiques, pour apprécier la vérité que vous avez exprimée avec autant de clarté que de force, et pour vous en savoir gré.

Après cela, j'espère que l'ordonnance et le *certificat de médecine* relativement aux " robes décolletées " resteront à l'état de lettre morte, au moins pour ce qui concerne les familles canadiennes-françaises.

Elles ne s'en trouveront pas plus mal ni devant les hommes ni surtout devant Dieu, qui, assurément, ne reconnaît ni la mode ni la coutume anglaise à la Cour ou ailleurs.

En souhaitant succès complet à votre *Causerie*, et prospérité à son brave auteur, je suis heureux de me dire,

Cher monsieur,
Votre tout dévoué en *Xto*,
+ PIERRE-ADOLPHE,
Evêque de Birtha.

P. S.— Cette lettre n'étant pas confidentielle, vous pouvez la communiquer quand et comme il vous plaira.

+ P.-A., Ev. de B.

La *Gazette de Joliette* ne partage pas nos vues au sujet des réformes que nous croyons nécessaires dans l'administration de la justice. Elle a bien le droit de différer d'opinion avec nous et de s'opposer à tout système qui aurait pour effet d'enlever aux districts ruraux leurs juges résidents. Mais nous ne sommes pas allés aussi loin qu'elle le dit ; nous n'avons pas prétendu qu'il fallait ramener dans les villes tous les juges des districts ruraux ; nous avons seulement exprimé l'opinion qu'on pourrait en prendre quelques-uns dans certains districts où il n'y a presque rien à faire, pour les employer utilement dans les villes. Quant aux autres, on pourrait, pour augmenter leur utilité, se passer de juges de comtés et de magistrats de districts, et leur assigner les fonctions de ces derniers.

Quelques personnes seraient peut-être d'opinion alors d'accepter complètement le bill de M. Brousseau, député de Verchères, qui veut qu'on ne dérange pas les juges des districts ruraux, mais qu'on étende leur juridiction civile et criminelle, afin qu'ils tiennent lieu de juges de comté et de magistrats de districts, et qu'on donne quelques juges de plus aux grandes villes.

Comme on le voit, nous n'avons pas de parti pris au sujet de cette question et nous sommes prêt à accepter tout ce qui aurait pour effet d'améliorer l'état de l'administration de la justice et de satisfaire la ville comme la campagne ; nous n'y objectons pas. Nous avons voulu simplement constater qu'il n'est ni juste ni raisonnable que les villes souffrent faute de juges, pendant qu'il y en a tant à la campagne qui ne savent comment employer leur temps et leurs connaissances.